



FONDATION
CHARLOTTE
OLIVIER

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2016



FONDATION CHARLOTTE OLIVIER
REGINA MUNDI
RUE DE FAUCIGNY 2
1700 FRIBOURG
026 300 73 61
WWW.FCHO.CH
INFO@FCHO.CH

QU'EST-CE QUE LA FONDATION CHARLOTTE OLIVIER

La FCHO est une **fondation nationale de droit privé** soumise annuellement au **contrôle du Département Fédéral de l'Intérieur**.

Notre fondation a été créée afin d'offrir aux projets interdisciplinaires en santé publique et communautaire, un lieu d'accueil où chaque protagoniste puisse donner la pleine mesure de ses talents et exprimés pleinement ses besoins, sans être entravé par le cloisonnement entre disciplines ou professions.

La FCHO agit en ce sens depuis 1996 en accueillant des projets de prévention et de promotion de la santé et en optimisant l'allocation des fonds dédiés à ces projets par un système **de mutualisation des frais de structures**.

Grâce au soutien de l'Université de Fribourg la FCHO **peut offrir aux projets** :

- Le rattachement à une structure juridique sous le contrôle du DFI et d'un parrain/marraine qualifié, membre du Conseil de Fondation
- Un soutien administratif, logistique et comptable par le secrétariat de la FCHO (répondance téléphonique, suivi des courriers, suivi de la comptabilité, facturation, envois en masse, préparation de matériel, relecture et mise en page de documents, actualisation du site internet, etc.)
- La gestion des salariés du projet par le service du personnel de l'Université de Fribourg (procédures d'engagement des collaborateurs, estimation salariale, établissement des contrats, salaires, assurances sociales, etc.)
- Un soutien à la recherche de fonds par le biais du réseau développé depuis 1996 par la FCHO
- Une aide individualisée à la mise sur pied des projets, par exemple lors de la rédaction de requêtes, de protocoles d'évaluation ou pour l'élaboration des plans financiers
- Une supervision scientifique « sur mesure »

CE QUE LA FONDATION CHARLOTTE OLIVIER A DE SINGULIER

La FCHO **n'est rattachée à aucune profession, à aucune discipline ni à aucune institution**. Elle permet à l'ensemble des acteurs impliqués dans les projets de se sentir sur un pied d'égalité quel que soit leur milieu d'origine ou leur profession. Par exemple la lutte contre la violence nécessite la participation active et fonctionnelle de soignants, de policiers, de juges, d'assistants sociaux, de politiciens, de membres de services RH, d'enseignants, d'éducateurs, de chercheurs, de publicitaires, etc... La FCHO offre à chacun un lieu qui n'a comme appartenance symbolique que la référence à une grande pionnière de la santé publique suisse.

Afin que **la plus grande part possible des fonds récoltés** pour soutenir un projet soit **directement attribué au projet lui-même** et non pas à des frais de structures et de fonctionnement, la FCHO par un système de mutualisation réduit au minimum ces frais pour chaque projet fédéré, qui de plus bénéficie du soutien d'une Université mais sans rattachement à un institut ou à une faculté.

Un **règlement** élaboré en 1996, par le **Prof Ernst-Bernd Blümle**, décrit très précisément les interactions entre projet et FCHO. Comme chaque projet a son propre budget, ses propres salariés et son propre modèle organisationnel il est indispensable que chaque protagoniste sache comment gérer les difficultés potentielles. Le règlement organise la communication, les prises de décisions, les recours possibles tant des chefs de projets que des parrains/marraines et du Conseil de Fondation.

REMERCIEMENTS 2016

Nous remercions pour sa confiance et son soutien à notre fondation:

Le Rectorat de l'Université de Fribourg ainsi que l'ensemble du personnel technique de l'Université (Fribourg)

Nous remercions pour leur confiance et leur soutien financiers aux projets accueillis par la FCHO en 2016:

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud (Lausanne)

Le Département de la santé et des affaires sociales du canton de Vaud : Service de la santé publique (SSP) et Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Nous remercions pour leur engagement au sein de la FCHO, leurs conseils et leur disponibilité:

Mme Doris Perrodin, Prof Adriano Previtali, Mme Nataly Viens Python et M. Joachim Wohnhas membres du Conseil de Fondation

La fiduciaire Fidexpert à Clarens, en particulier Monsieur Laurent Bassin

Nous remercions pour la qualité de leur travail

Mme Maritza Espinoza secrétaire et administratrice

PROJETS 2015

SORTIR ENSEMBLE ET SE RESPECTER SE&SR

Marraine du projet : Mme Doris Perrodin

Direction du projet : Raphaela Minore

Conseils scientifique : Dr Marie-Claude Hofner

Rappel du contexte

Notre Fondation a dès 2012 identifié SE&SR comme un programme de prévention prometteur et a décidé de le promouvoir activement en Suisse Romande, suite à une étude de faisabilité qui avait démontré l'intérêt des professionnel·le·s de terrain pour ce programme et la pertinence du modèle pédagogique et des contenus.

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud ayant intégré dans son « Plan d'action stratégique de lutte contre la violence domestique » le soutien à des mesures de prévention précoces, notre Fondation a pu proposer au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) de démarrer un projet pilote d'implantation mené en collaboration avec l'Unité de médecine des violences du Centre universitaire romand de médecine légale de 2013 à 2016.

Le projet pilot vaudois dirigé conjointement par la FCHO et le BEFH a obtenu le **soutien financier** des organismes suivants : Rotary Portes de Lavaux, la Loterie Romande, Office fédéral des assurances sociales, Commission cantonale de lutte contre la violence domestique, Service de la santé publique du canton de Vaud.

Bilan 2016 du projet pilote vaudois

Ce projet pilote s'est terminé début 2016. Les résultats détaillés sont résumés dans l'article soumis pour publication à la revue REISO en mai 2017 et dans le rapport final du projet paru en 2015.

Globalement le projet montre que SE&SR répond à un grand besoin des jeunes et des institutions et qu'il est apprécié des participants et des directions. Le projet a été mis en œuvre à titre pilote dans 9 institutions du canton et a touché 300 jeunes qui ont apprécié le programme et rapportent qu'il répond à leurs attentes et à leurs besoins en matière de relations de couple. Ils pensent avoir des relations plus respectueuses à l'avenir, que le programme serait utile à d'autres jeunes et estiment être mieux à même d'aider un·e ami·e vivant des relations abusives. Parallèlement, 70 animateurs et animatrices au programme ont été formés et 60 conférences ont permis de présenter SE&SR à près de 500 personnes. Le BEFH a été chargé de rééditer le classeur initial qui était épuisé accompagné d'un guide à l'attention des professionnel·le·s souhaitant mettre en œuvre le programme « Guide à l'intention des professionnels » (en annexe) Il contient des conseils et aides pratiques, ainsi que des propositions d'adaptation du programme aux évolutions sociales et médiatiques, telles que l'homosexualité, les mariages forcés, l'utilisation des nouveaux médias et la diversité culturelle.

Développements 2016 du projet SE&SR

La réédition du classeur original du programme, augmenté du Guide, a été confiée fin 2015 au BEFH. L'année 2016 a été toute entière consacrée à cette réédition. Un important travail d'édition et d'illustration a été mené. De plus les problèmes liés aux différents droits (auteurs, licence, traduction, etc.) auxquels est soumis ce programme a demandé un grand travail et a beaucoup retardé la parution. Le service juridique de l'Etat de Vaud a été d'une grande aide.

Afin que le programme trouve un avenir pérenne dans le canton de Vaud la FCHO a décidé de discuter d'un **contrat de sous-licence avec BEFH**, dans la perspective d'une **signature en 2017**.

En 2016, la FCHO a été appelée à faire partie d'un groupe d'experts de la Fondation Radix susceptible d'assurer au programme SE&SR une pérennité et un développement au niveau national, afin de permettre aux autres cantons romands et alémaniques de bénéficier du programme. La FCHO a ainsi mené durant toute l'année 2016 des négociations avec la Fondation Radix. Ces discussions portaient sur les réflexions et questions suivantes, ceci dans la perspective de la **signature d'un contrat de sous-licence en 2017** :

« La FCHO fonctionne comme un incubateur de projet et souhaite pouvoir remettre les projets auxquels elle donne une chance, à des institutions publiques ou parapubliques qui en assurent l'implantation et la pérennité. La FCHO a effectué une première étude de faisabilité couvrant la Suisse Romande en 2013, puis elle a mené conjointement avec le BEFH Vaud un premier projet pilote d'implantation dans le canton de Vaud de 2014 à 2016. Elle a d'autre part assuré avec le BEFH VD l'actualisation des contenus du programme, un manuel pour la mise en oeuvre et la 2^{ème} édition du manuel original. D'autre part, elle développe avec l'Unité de formation continue de l'EESP un nouveau programme de formation des animateur/trices au programme. Les questions de droits ont été réglées pour le canton de Vaud avec l'aide du service juridique cantonal et le BEFH est organisme de référence pour ce canton, ce qui constitue un modèle fonctionnel et un premier succès de transmission.

Le Conseil de fondation estime que la FCHO a rempli sa mission et il est donc ouvert à l'idée d'une transition de SE&SR de la FCHO vers une ou plusieurs autres institutions, sous certaines conditions.

Nous savons que RADIX a beaucoup d'expérience dans ce domaine et a déjà accueilli des programmes de prévention développés par d'autres structures. Nous souhaiterions donc que vous nous fassiez part du dispositif prévu par RADIX pour accueillir SE&SR, pour assurer sa diffusion et maintenir les standards de qualité qui sont ceux de la FCHO. Comment voyez-vous cette transition, où se situerait SE&SR dans votre structure, comment prévoyez-vous d'en assurer la promotion, l'évaluation et la mise à jour, comment voyez-vous l'articulation entre les régions linguistiques et la mise en réseau des expériences locales, comment et avec quels soutiens pensez-vous poursuivre, comment voyez-vous la poursuite de la collaboration avec la FCHO, comment pensez-vous intégrer les résultats de votre recherche actuelle sur les conditions de développement de SE&SR au niveau national ? D'autre part comment RADIX envisage-t-il le financement de la phase de transition et le dédommagement des frais investis par la FCHO pour l'acquisition de la licence auprès de Hazelden Betty Ford Foundation ? Comme nous vous l'avons dit, la FCHO n'entend pas demander de frais aux cantons qui souhaitent mettre en oeuvre SE&SR, mais les frais d'acquisition de la licence si elle est transférée, devront être pris en compte. Si RADIX est l'institution qui est finalement choisie comme « Trägerschaft » pour SE&SR au niveau national à la suite de votre étude, comment imaginez-vous la répartition des frais de mise en oeuvre et quelle source de financement pensez-vous activer ? »

Finalement afin d'inscrire la **formation des animateurs et animatrices SE&SR** au sein des institutions de formations continues du système HES, la FCHO a développé un nouveau concept de formation et a remis l'organisation et le suivi de ces formations à l'Unité de formation continue de l'EESP. Une première session aura lieu en avril 2017. **De plus, une version alémanique** de SE&SR a été développée en 2015 par la ville de Zurich, évaluée positivement et sera proposée aux cantons alémaniques en 2017.

Parrain du projet : Prof Adriano Previtali

Direction de projet : Françoise Robellaz

Un contrat de collaboration est en négociation entre la FCHO et Alter Ego, afin que la gestion et la promotion du programme PREMALPA soit reprise par l'association Alter Ego. Mme F. Robellaz est responsable à Alter Ego du programme après avoir été responsable à la FCHO durant plusieurs années. Ce contrat qui devrait céder les droits de Premalpa à Alter Ego devrait être signé en 2017.

Ainsi une fois de plus la FCHO a bien joué son rôle d'incubateur, a développé un projet de prévention, l'a évalué, testé, amélioré et a finalement pu le confier à une organisation parapublic couvrant la totalité de la suisse romande.

Une journée de rencontre et d'échange entre formateurs et référents serait souhaitable en 2016-2017.

AVENIR DE LA FCHO

Conformément à ce qui a été décidé par le CF en 2015, aucune démarche de prospection, aucune activité de promotion de la FCHO ni aucun lancement de projet n'ont été entrepris.

En 2017 l'objectif principal sera de terminer le projet SE&SR-VD et l'avenir de SE&SR au niveau national. Pour ce faire les tâches seront les suivantes :

- effectuer le décompte final du projet vaudois et informer et remercier les différents sponsors ;
- assurer la finalisation des contrats de sous-licence avec le BEFH et Radix afin de garantir un avenir pérenne au programme SE&SR ;
- vérifier que le concept de formation d'animateurs et d'animatrices est pertinent et faisable

La FCHO se maintiendra en 2017 et 2018 avec une activité minimale pour laisser le temps à la HES de Fribourg d'examiner la possibilité de reprendre la gestion de la FCHO, ce que le Conseil de Fondation souhaite. Un point sera fait fin 2017.

ACTIVITÉS STATUTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Le conseil de fondation s'est tenu le 11 novembre 2016. Le PV se trouve en annexe du présent rapport annuel. Le rapport de l'état financier 2016 de la FCHO a été établi par Fidexpert SA le 8 juin 2017. Le bilan 2016 présente un déficit de 21'383.40 du fait que seule une partie des frais de la FCHO ont été répercutés sur les projets. Cette situation est relative à l'activité ralentie de la FCHO suite à la décision du CF de 2015 de ne pas débiter de nouveaux projets en 2016. (Voir rapport annuel 2015).

Afin de se conformer aux statuts de la FCHO après le décès du Dr PH Gyax, et sur recommandations de Mme Antonio du DFI, le CF a été renforcé.

Deux nouveaux membres ont intégré le conseil de fondation :

- Mme Nataly Viens Python, 16.05.1966, Attalens (FR), de nationalité suisse, doyenne RA&D Ecole La Source Lausanne (HESLS)
- M. Joachim Gerhard Wohnhas, 16.10.1949, Zurich (ZH), de nationalité suisse, formateur d'adultes et superviseur

L'inscription de l'ensemble des modifications a été effectuée le 11 novembre 2016 au registre du commerce de Fribourg.

Le Dr MC Hofner a informé en détail Mme N. Viens Python pour lui expliquer le fonctionnement de la FCHO, la situation actuelle et pour passer en revue les documents de présentation. Mme Viens Python a collaboré depuis des années aux travaux de la FCHO (Recommandation Fédérales en matière de maltraitance des enfants, Fribourg; Programme « C'est Assez » ; Premalpa, etc.)

La présidente et la Directrice ont informé en détail M. J. Wohnhas, qui a collaboré à de nombreuses reprises avec la FCHO depuis sa fondation (Formation VIH/sida de l'OFSP, Fourchette Verte Suisse Romande, Formation santé et migration de l'OFSP, refonte du site internet de la FCHO, etc.)

Afin de se conformer au règlement interne de la FCHO, le Dr MC Hofner a démissionné du conseil de fondation afin d'assumer la direction de la FCHO (voir règlement de la FCHO). Cette démission est intervenue avec effet au 1er janvier 2016. Elle est invitée aux séances du conseil de fondation avec voix consultative.

La communication entre le secrétariat et la Directrice a été régulière entretenue par messagerie et téléphone, de même qu'entre la Présidente Mme D. Perrodin et la Directrice. De plus, la Directrice et Mme Maritza Espinoza se sont rencontrées 6 fois au siège administratif de la FCHO à Fribourg pour régler les affaires courantes, discuter des développements ou résoudre des problèmes particuliers.

LISTE DES ANNEXES

- Procès-verbal de la séance du conseil de fondation du 11 novembre 2016
- Présentation du bilan comptable 2016